

2025-036

CRITÈRE D'ATTRIBUTION DU CIA – PROPOSITION DE MODIFICATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 octobre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 24 septembre 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne-Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusées :

Mesdames Michèle BARRIOZ (donne pouvoir à Mme Brigitte BETRANCOURT), Sylvie FONDARD, Rose PAVIET (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Pour mémoire, le Conseil d'administration avait validé de nouveaux critères d'attribution du CIA le 26 septembre 2024. Le Comité Social Territorial du 27 juin 2025 ainsi que le Conseil communautaire du 09 juillet 2025 ont depuis validé de nouveaux critères d'évaluation proposés pour l'attribution du CIA ainsi que les grilles correspondantes.

Après une première année de mise en application, un bilan a été fait auprès des évaluateurs :

- 6 estiment que l'outil est simple à utiliser, qu'il donne un cadre facilitateur et permet davantage de transparence,
- 5 estiment que la définition de nouveaux critères est positive mais ont trouvé l'outil contraignant au niveau des tranches définies pour les appréciations et pensent qu'il serait intéressant de revoir une modulation. Parmi ces 5 évaluateurs, 2 ont eu des difficultés à apprécier ce qui relève de la situation particulière,
- 2 ont trouvé l'outil compliqué à remplir.

Après un nouveau débat en Comité de direction, il a été décidé de ne pas revoir la modulation mais juste de modifier les intitulés des colonnes d'évaluation comme suit :

Applicable en 2025 :

Travail non satisfaisant / attitude inadaptée	Non acquis/non atteint	En cours d'acquisition ou de réalisation	Acquis ou atteint	Maîtrise total / Objectifs dépassés
0	25 points	50 points	75 points	100 points

Proposition pour 2026 :

Travail non satisfaisant / attitude inadaptée	Non atteint	Amélioration possible	Atteint	Maîtrise totale / Objectifs dépassés
0	25 points	50 points	75 points	100 points

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 7
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 7
- nombre de votes « pour » : 7
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2025,

Considérant que pour une meilleure évaluation des agents, il est souhaitable de modifier les intitulés des colonnes d'évaluation,

APPROUVE les modifications à apporter à la grille d'évaluation pour l'attribution du CIA telles que présentées,

DIT que la grille jointe à la présente délibération annule et remplace la précédente,

DIT que cette grille d'évaluation sera applicable à compter du 1^{er} octobre 2025.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 OCTOBRE 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

C.I.A.S.
Lucien SPICARELLI
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX